



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100 UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2405 385

Le 19 juin 2024

OBJET : Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant le CGA de l'Estrie

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 21 mai 2024 et visant à obtenir les renseignements suivants :

1. « Les horaires de travail du personnel du Centre de gestion des appels de la S.Q de l'Estrie pour les années 2022-2023 et 2023-2024 à ce jour »

L'horaire de travail du personnel du Centre de gestion des appels de la Sûreté du Québec de l'Estrie se compose comme suit :

- Un régime de rotation sur 35 jours (5 semaines);
- Le personnel travaille sur 21 relèves par rotation;
- Les relèves sont de 9 heures;
 - Relève 1 : 23h00 (la veille) à 8h00;
 - Relève 2 : 7h00 à 16h00;
 - Relève 3 : 15h00 à 0h00.

2. « Les feuilles de présence du personnel du Centre de gestion des appels de la S.Q de l'Estrie pour 2022-2023 et 2023-2024 à ce jour. »

Pour ce point, nous ne pouvons pas vous communiquer les feuilles de présence des employés du Centre de gestion des appels de la Sûreté de l'Estrie sans le consentement de ces derniers, en raison des articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès*. La *Loi sur l'accès* prévoit en effet qu'un renseignement personnel est confidentiel, sauf si sa divulgation est autorisée par la personne concernée.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter le soussigné en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Zaki M. Grigahcine

Responsable de l'accès aux documents

et de la protection des renseignements personnels